



# **COMPTE RENDU DGSCGC DU 30 JANVIER 2024**

Participaient à la réunion pour l'administration le Directeur général, son adjoint, messieurs JUGGERY, WILM, POURRET CAPART, madame MERIGNANT

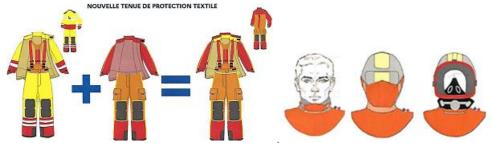
Pour la présentation de la thèse en cours : Charlyne PONCATO et Willy BOUCHEMANE Pour les personnels, toutes les organisations syndicales dont la CGT (S. DELAVOUX et T. BRU).

## Re-présentation de la nouvelle tenue d'incendie et de la cagoule filtrante :

La DGSCGC a présenté :

- La tenue, garantie comme arrêtant 70% des particules fines, ne sera pas dotée de membrane. Elle présente une amélioration de la respirabilité, de la protection thermique, de la polyvalence, avec ses deux « coques ».
- Les cagoules, en plus de la protection thermique et antistatique, offriront une protection respiratoire à 70% (« équivalente à un FFP1, voir FFP2 »), en filtrant les particules fines et suies de 0,1 à 10μm.
- Les étapes qui restent à franchir : la certification est en cours, ensuite les fabricants homologueront leurs produits, ce qui permettra une acquisition par les S.I.S.
- L'ambition pour équiper les agents (note de la DG en préparation, qui soulignera l'urgence de passer à la nouvelle norme, dès la disponibilité des tenues).
- Le nettoyage des tenues facilité, avec en suspens la guestion de l'amiante.

### Les nouvelles tenues d'intervention composées de 2 couches :



Un frein majeur demeure, l'impact financier<sup>1</sup> !!! Et le recours systématique à des pactes capacitaire ne semble pas pour l'Etat à ce jour un moyen adéquat....

Concernant la volonté des employeurs, on nous parle d'un courrier collectif de plusieurs SDIS qui affirmerait qu'ils ne veulent ni des nouvelles tenues ni des cagoules filtrantes...

Alors que le DG partait pour d'autres obligations, une passe d'armes a eu lieu avec les organisations syndicales qui constatent que le point de l'ordre du jour sur les JO (et d'actualité avec l'annonce pour les forces de l'ordre jusqu'à 1900€ de prime etc...) ne serait pas abordé puisque le DG n'a rien à annoncer pour les pompiers et les SIS. Il reviendra vers nous en février dès les arbitrages des financeurs connus, « il y aura bien un dispositif pour les SIS »...

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex Site: <a href="https://www.cGTdesSDIS.com">www.cGTdesSDIS.com</a> Mail: <a href="mailto:Bureau.national@CGTdesSDIS.com">Bureau.national@CGTdesSDIS.com</a>





Le coup de sang a semble-t-il fait accélérer le calendrier, mais nous resterons comme souvent les derniers...

Quant à l'indemnisation, aucune certitude d'avoir le même niveau de dédommagement que les autres acteurs !!!

<u>Présentation par madame PONCATO</u> (étudiante en doctorat d'ergonomie<sup>2</sup> dont la thèse porte sur "les effets sur la santé à moyen et long termes de l'activité de sapeur-pompier"). C'est le CNAM qui a démarché la DGSCGC pour une thèse, qui ne concerne pas l'épidémiologie et ne se limite pas à la seule la toxicité des fumées.

La phase de recueil des données est lancée, sur le terrain + identification des bases de données + questionnaire en décembre aux médecins-chefs (seuls 50% ont répondu !!!).

#### Point sur l'observatoire des fumées :

Le Dr POURRET (médecin de la DG) propose la constitution d'un petit groupe technique pour faire un travail de définition des missions et de la composition de cet observatoire. La CGT demande des mesures concrètes avant la mise en place du « pré-observatoire », et fait remarquer que des recommandations « santé » du rapport POURNY ne sont toujours pas complètement appliquées, que le remplacement de la cagoule s'était déjà posé dès 1996 avec un rapport du CEREN, que les locaux ne sont pas aménagés conformément aux préconisations, d'où l'impatience des agents **puisque nous sommes en retard**.

#### **Autres infos:**

- La CNRACL continue son travail sur les lunettes FDF;
- Une lettre de mission a été envoyée à l'ECASC (CEREN), et à l'ENSOSP (CERISC) pour effectuer des prélèvements sur les feux dirigés :
- Le rapport IGA remis en fin d'année au ministre de l'intérieur, va nous être partagé...

- 1) La CGT a écrit à chaque président(e) de conseil départemental : https://www.cgtdessdis.com/wp-content/uploads/2024/01/2023\_12\_12\_Courrier-Pdte-Dpt\_inflation.pdf
- 2) Ergonomie : L'ergonomie est « l'étude scientifique de la relation entre l'humain et ses moyens, méthodes et milieux de travail » et l'application de ces connaissances à la conception de systèmes « qui puissent être utilisés avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité par le plus grand nombre ».